

# DOSSIER DE PRESSE



## **AIN PROFESSION SPORT ET CULTURE**

*Spécialiste du développement de l'emploi  
dans les métiers du sport et de l'animation*

[contact@ain-profession-sport.fr](mailto:contact@ain-profession-sport.fr)

[www.ain-profession-sport.fr](http://www.ain-profession-sport.fr)

539 Chemin de la Zone Artisanale, Zone artisanale de Domagne - 01250 CEYZERIAT  
Tel - 04 74 22 50 57

# DOSSIER DE PRESSE

## **AIN PROFESSION SPORT ET CULTURE** *Spécialiste du développement de l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation*

Créée en 1991, APSC (Ain Profession Sport et Culture) est une association départementale née de la volonté du ministère de la jeunesse et des sports de structurer et coordonner le marché de l'emploi sportif.

Depuis plus de 20 ans, sur le département de l'Ain, APSC s'attache à cette mission en développant plusieurs services à destination des associations, centres de loisirs, organismes sociaux, collectivités ainsi que des professionnels du sport et des loisirs et des saisonniers :

- La gestion administrative des emplois
- La mise à disposition de personnels qualifiés
- Le salariat unique d'un professionnel qui intervient dans plusieurs structures
  
- L'aide au recrutement
- Une bourse de l'emploi
  
- L'information et le conseil auprès des bénévoles
- La formation des bénévoles et des salariés
  
- L'insertion professionnelle pour les demandeurs d'emploi
  
- L'accompagnement de publics spécifiques à la reprise d'activités sportives ciblés via la plateforme Sport santé

### **Ain Plateforme santé : un projet pilote en Rhône-Alpes**

En 2014, Ain Profession Sport et Culture lance, sous l'impulsion de la DDSCS (Direction départementale de la cohésion sociale) et l'ARS (Agence régionale de santé), une plateforme nommée **Ain Plateforme santé** avec l'objectif de promouvoir et développer la pratique sportive comme facteur de santé publique.

Elle vise à faciliter la reprise et le maintien d'activité physique des personnes éloignées de la pratique et/ou éprouvant des difficultés de santé, et ceci grâce à l'encadrement d'éducateurs sportifs qualifiés.

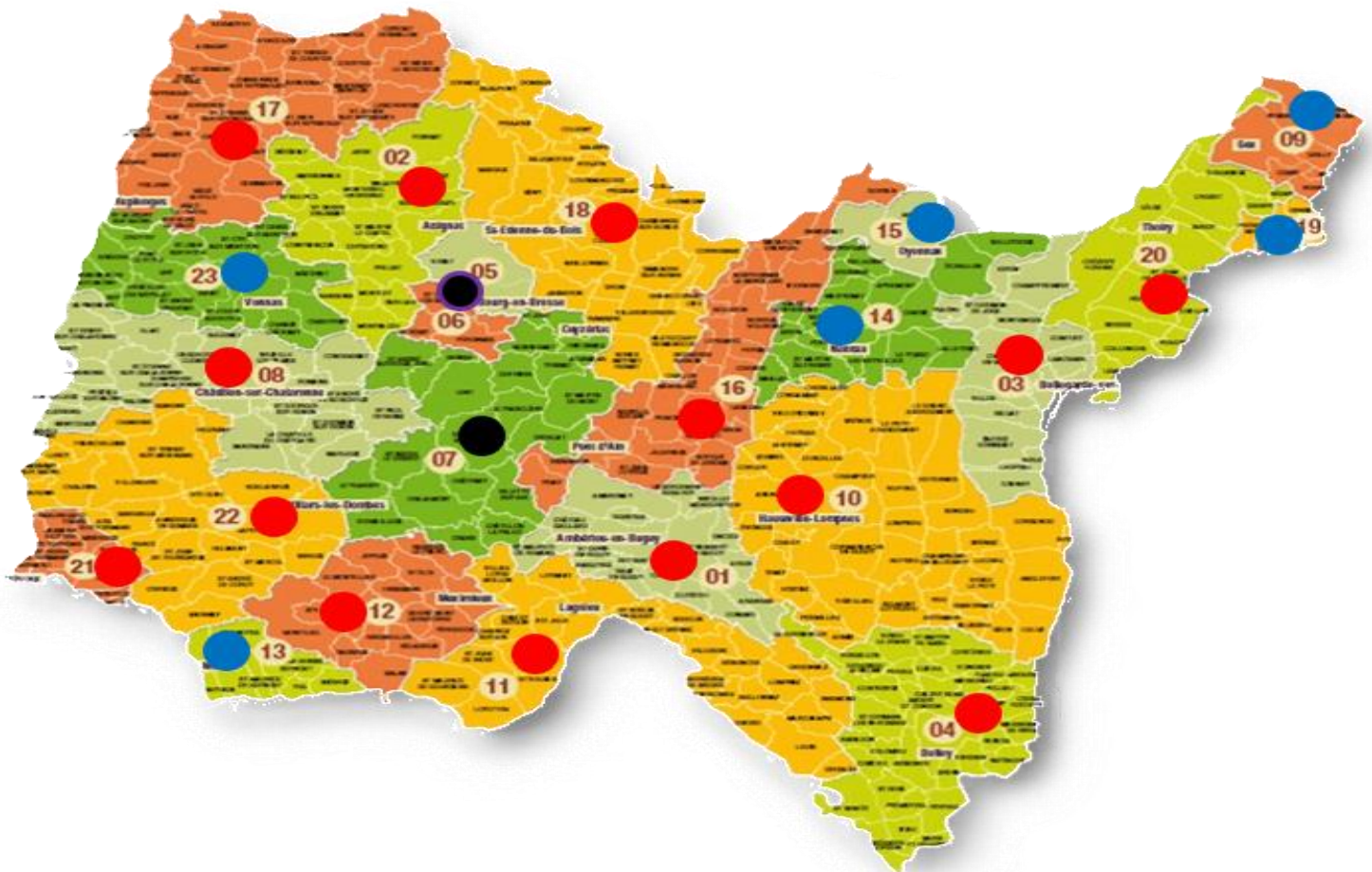
### **Une structure solidaire**


Si APSC est une structure de gestion économique d'activités professionnelles qui exige d'avoir une vision stratégique, elle demeure très attentive à **maintenir cette gestion dans le champ des valeurs de l'économie sociale et solidaire et des valeurs citoyennes**. Ceci se traduit par la mise en œuvre d'une gouvernance toujours bénévole au service de projets portés par des bénévoles. L'association est au service de l'intérêt général, au bénéfice de la population, oeuvrant pour la cohésion sociale dans l'espace de vie que représente le département de l'Ain.

# UN RESEAU D'ADHERENTS DYNAMIQUE ET HOMOGENE SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT DE L'AIN

En 2017, 354 structures adhérentes, réparties de manière homogène sur le territoire, bénéficient des services d'Ain Profession Sport et Culture.

350 structures sont également partenaires de la Plateforme santé : collectivités, institutionnels, associations du réseau médical..



 < à 10 structures

 Entre 10 et 20 structures

 > à 20 structures

- 01 AMBÉRIEU EN BUGEY
- 02 ATTIGNAT
- 03 BELLEGARDE SUR VALSERINE
- 04 BELLEY
- 05 BOURG EN BRESSE-1
- 06 BOURG EN BRESSE-2
- 07 CEYZÉRIAT
- 08 CHÂTILLON SUR CHALARONNE
- 09 GEX
- 10 HAUTEVILLE LOMPNES
- 11 LAGNIEU
- 12 MEXIMIEUX
- 13 MIRIBEL
- 14 NANTUA
- 15 OYONNAX
- 16 PONT D'AIN
- 17 REPLONGES
- 18 ST ÉTIENNE DU BOIS
- 19 ST GENIS POUILLY
- 20 THOIRY
- 21 TRÉVOUX
- 22 VILLARS LES DOMBES
- 23 VONNAS



## UNE FILIERE JEUNE ET ATTRACTIVE

Qu'ils possèdent un BAFA, un BEES, un BPJEPS, un brevet d'état ou autres, tous les salariés d'Ain Profession Sport et Culture sont diplômés.

**Sur 302 salariés mis à disposition, près d'un tiers d'entre eux est âgé de moins de trente ans**, ce qui démontre l'attractivité de la filière notamment auprès des jeunes.

Ils interviennent dans des disciplines sportives ou culturelles variées : tennis, danse, badminton, natation, sports de combat, yoga, fitness, football, animation...

Toutes les disciplines sont proposées avec cependant des secteurs porteurs comme le tennis, la danse et l'animation, et d'autres potentialités se développent, via la Plateforme Sport santé.

## LES CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION EN 2017

- En 2017, **302** professionnels ont été salariés par **Ain Profession Sport et Culture**, ce qui représente 44 670 heures de travail et **21 équivalents temps-plein**.
- **182** structures sont utilisatrices du service « Mise à disposition de personnels qualifiés ». Cela a généré 2 503 fiches de paie sur l'année et 428 contrats de travail et de contrats de travail de mise à disposition.
- **172** structures sont utilisatrices du « service gestion de paie ». Cela a généré 4 553 fiches de paie sur l'année.

### Dans le cadre de la Plateforme Ain Sport Santé

- 900 personnes ont été accueillies et remises en activité (en 3 ans, 2014-2017).
- 420 "Chèques sport" ont été distribués.
- 40 ateliers Passerelles et 40 activités sportives ont été déployées sur l'ensemble du département de l'Ain.
- 350 structures sont partenaires de la Plateforme santé : collectivités, institutionnels, associations du réseau médical..).

# LES MISSIONS D'AIN PROFESSION SPORT ET CULTURE

## L'AIDE A LA GESTION ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS

**APSC soulage les associations des contraintes administratives liées à leurs emplois**

- Formalisation du projet d'embauche (type de contrat, simulation de coût pour la structure...)
- Elaboration et envoi des fiches de payes
- Déclarations sociales (URSSAF, caisse de retraite, caisse de prévoyance, formation professionnelle...)
- Veille sociale
- Ecoute quotidienne sur les changements affectant le salarié (congés, arrêt de travail...)
- Suivi de fin de contrat (attestation pôle emploi, certificat de travail et reçu pour solde de tout compte)

## LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS QUALIFIES -

## LA MUTUALISATION DU TEMPS D'INTERVENTION

APSC emploie plus de 200 intervenants qualifiés et formés qu'elle met à disposition des associations et collectivités en fonction de leurs besoins réguliers ou ponctuels (encadrement, activités périscolaires, insertion par le sport, sport-santé...).

**APSC permet aux structures utilisatrices d'avoir du personnel compétent, même pour des durées réduites.**

Elle offre la garantie aux salariés, qu'elle met à disposition, d'avoir un employeur unique grâce à la mutualisation de leur temps d'intervention (lorsqu'ils travaillent avec plusieurs structures différentes) et contribue ainsi à la pérennité de leurs emplois.

- **Les avantages pour la structure utilisatrice**
  - Des propositions de cadres qualifiés et compétents (éducateur sportifs, animateurs etc....)
  - Pas de responsabilité d'employeur
  - La structure utilisatrice n'est pas soumise au temps de travail conventionnel

**APSC permet à un professionnel du sport et des loisirs d'intervenir dans plusieurs structures tout en ayant un seul contrat de travail et une seule fiche de paye.**

- **Les avantages pour l'intervenant**
  - Un seul employeur et une seule fiche de paye
  - Un statut de salarié avec une couverture sociale et des droits à la retraite
  - Un accès simultané à plusieurs structures utilisatrices pour tendre vers le plein emploi
  - Des propositions d'emplois à temps partiel ou complet

## L'AIDE AU RECRUTEMENT

APSC accompagne les associations dans la définition des compétences nécessaires à leurs activités, recherche les candidats correspondant aux besoins et les met en relation avec les employeurs.

## UNE BOURSE DE L'EMPLOI EN LIGNE

Les associations bénéficient gratuitement de la mise en ligne de leur offre d'emploi via la Bourse de l'emploi sur le site : [www.ain-profession-sport.fr](http://www.ain-profession-sport.fr)

Les professionnels du sport peuvent consulter, répondre à une annonce, déposer un dossier de candidature. Ain Profession Sport peut les mettre relation avec un employeur potentiel, ayant contacté l'association.

## UNE AIDE AUX ASSOCIATIONS EN MUTUALISANT LES COMPETENCES APORTEES PAR LES SERVICES CIVIQUES

Bien qu'APSC gère toute la partie administrative de ses salariés ainsi qu'une aide technique à ses adhérents, les associations ou collectivités territoriales qui font appel à ses services rencontrent parfois sur le terrain, des difficultés pour la gestion des tâches quotidiennes, en raison du manque de bénévoles. **Elles ont la possibilité de faire appel à des volontaires du Service Civique pour les aider dans cette tâche.**

Cependant l'emploi de ces volontaires impose aux structures accueillantes quelques contraintes, notamment celles concernant les nombres d'heures hebdomadaires à effectuer. Rappelons que ce dispositif, créé en 2010, est un engagement volontaire moyennant rémunération, pour permettre à des jeunes âgés de 16 à 25 de servir l'intérêt général où seuls comptent leur savoir-être et leur motivation.

Le Service Civique, indemnisé peut donc être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois **en France ou à l'étranger**, pour une mission d'au moins **24h par semaine**.

Il peut être effectué dans **9 grands domaines** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

## **En 2016, Ain Profession Sport et Culture crée le « Service d'intermédiation de service civique »**

Elle permet ainsi à certaines associations de bénéficier de ses Services Civiques en mutualisant, les demandes des uns et des autres.

### **Ce nouveau service s'appuie sur trois axes :**

- Mutualisation des services civiques auprès de clubs sportifs de l'Ain afin qu'ils puissent bénéficier d'un volontaire selon leur besoin.
- Accompagner les clubs qui souhaitent bénéficier d'un service civique
- Informer les volontaires qui souhaitent s'orienter sur les métiers de l'animation sportive en leur présentant les différents parcours de formations et débouchés d'emploi.

### **En 2017, le bilan chiffré sur cette action est le suivant**

11 volontaires portés par Ain Profession Sport et Culture  
36 volontaires informés en collectif ou en individuel  
11 structures associatives accompagnées  
5 participations à des temps collectifs formels

**Les structures bénéficiaires de ce service sont :** l'Union Locale Sport Adapté de Bourg en Bresse, Fun Loisirs, le CFA du Bâtiment, le Stade Athlétique de Bourg en Bresse, Anim à Bourg et le Club de natation de Bourg en Bresse.

## L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FORMATION



*« Aujourd'hui sous l'étiquette insertion, nous envisageons tous les projets initiés en lien direct avec l'Emploi ou l'Acquisition des compétences. »*

En 2013, Ain Profession Sport et Culture obtient le statut de centre de formation, ce qui lui permet d'agir sur le volet de l'insertion professionnelle en formant les demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel en lien avec les métiers du sport. Ces formations préparent aux tests d'entrée des diplômes du sport et de l'animation ou permettent d'acquérir des compétences pour exercer un emploi dans ces domaines.

### **La formation : découverte du métier d'animateur sportif et de loisirs**

Depuis 2015, Ain Profession Sport et Culture en place chaque année une POEC, Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collectif en partenariat avec Pôle Emploi, les Missions Locales et Uniformation.

Ce dispositif vise à faire découvrir à une douzaine de jeunes les métiers du sport et de l'animation grâce à différents modules de formation.

L'objectif principal est de leur permettre de valider leur projet professionnel dans ce domaine d'activité et de les conduire vers un diplôme professionnel.

Ainsi, ils préparent pendant la phase de formation le premier diplôme dans le domaine de l'animation, le BAFA et valident leur PSC1. Pour obtenir le BAFA, ils doivent impérativement faire un stage pratique dans une structure, d'où une immersion totale avec le secteur d'activité. Ils peuvent appréhender les avantages et les inconvénients liés aux métiers de l'animation.

Au terme des 4 mois de formation, grâce à un suivi personnalisé, réalisé par Julien Fourneau, chacun se voit proposer un parcours en lien direct avec ses attentes et ses capacités.



### **Les solutions proposées peuvent être les suivantes :**

- Une formation qualifiante type BPJEPS ou CQP avec un contrat spécifique (CUI/CAE, apprentissage...),
- Une formation complémentaire en lien avec le projet du stagiaire,
- Un service civique pour confirmer le choix professionnel

**Pour l'année 2017, le bilan est très positif puisque 11 jeunes ont trouvé un emploi à la sortie de la formation sur l'été 2017.**

3 vont poursuivre une formation qualifiante et diplômante durant l'année scolaire 2017/2018 :

- BPJEPS Gymnastique acrobatique
- BPJEPS Activité physique pour tous
- Licence de musicologie

A ce jour 9 ont trouvé au minimum un CDD à temps partiel ou un service civique pour travailler durant l'année scolaire :

- 2 contrats d'apprentissage
- 4 CDD à temps partiel
- 3 services civiques

### **Le dispositif de la Classe Relais**

Ce dispositif permet essentiellement de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes en leur proposant un mode d'accueil différent appelé Classe Relais qui vise à les remobiliser dans leur parcours d'apprentissage.

Les jeunes sont mobilisés autour d'un projet sportif à la fois individuel et collectif avec des interventions sportives tous les jeudis et un évènement appelé Run & Bike organisé chaque année en mai.

Cette manifestation finalise notre action et réunit environ 250 jeunes, issus de différents horizons (collèges, ITEP, IME...) autour du « Vivre ensemble ». Elle se déroule en trois temps : une course de Run and Bike le matin, un temps convivial le midi et des activités sportives et culturelles l'après-midi.

En 2017, 35 jeunes ont participé à l'atelier du jeudi avec un taux de présence de 95%.

Nous participons à cette action pour démontrer que le sport est un atout dans différents domaines de la société (décrochage scolaire, lutte contre les inégalités...)

Notre souhait est de pouvoir poursuivre cette aventure et d'améliorer chaque année l'organisation de l'évènement en permettant le partenariat avec d'autres structures.

# UN CENTRE DE RESSOURCES POUR L'INFORMATION ET LA FORMATION DES BENEVOLES

Depuis 2004, Ain Profession Sport et Culture est labellisé CRIB (Centre de Ressources et d'Informations pour les bénévoles).



Ce service **complètement gratuit** permet aux associations du département de **bénéficier d'un premier niveau d'information**, d'un accompagnement ou d'une orientation vers un service plus qualifié sur l'ensemble des sujets liés à la gestion d'une association.

En effet, les bénévoles sont de plus en plus confrontés à des problématiques liées à la professionnalisation du secteur associatif, c'est pourquoi le CRIB est à leur service et au plus près de leur besoin.

Le thème principal et récurrent traité par le CRIB est l'emploi et nous espérons ainsi participer à notre niveau au développement économique et local. Dans ce domaine, le CRIB accompagne les associations sur la détermination du type de contrat de travail, de la convention collective applicable, le chiffrage de l'emploi et des aides potentiellement mobilisables, démarches à l'entrée et à la sortie du contrat.....

## Le CRIB c'est aussi

- La réponse en primo information (rendez-vous, mails, appels téléphoniques) aux associations sur des questions techniques et réglementaires,
- La formation des bénévoles associatifs sur **la convention collective du sport**,
- L'organisation de réunions d'informations thématiques en lien avec l'actualité seul ou en partenariat,
- La participation au Calendrier de formations du RAIA,
- L'animation d'une émission de Radio intitulée « **Question d'Asso** » avec Radio Aléo,
- La mise en place de **rendez-vous « Ainfo Café »** certains samedis matins pour répondre aux questionnements spécifiques des bénévoles,
- L'intervention à la demande des comités départementaux sur des thématiques précises

Ce service est également l'occasion de générer un partenariat important et de participer à l'animation d'un réseau comme le RAIA (Réseau d'Accueil et d'Information des Associations) ou encore SAVAARA (Soutien à la Vie Associative en Auvergne Rhône Alpes).

## **DES FORMATIONS GRATUITES POUR LES BENEVOLES**

### ➤ Un cycle de formation avec cinq sessions de formation

APSC propose gratuitement **cinq sessions de formation** étalées sur l'année, qui abordent les questions liées à la convention collective des métiers du sport et aux responsabilités de l'employeur.

## **DES RENDEZ-VOUS REGULIERS D'INFORMATIONS**

### ➤ Des cafés info avec « Ainfo Café »

Organisés au siège de l'association, à Ceyzeriat, les **Cafés info** accueillent les bénévoles d'associations, le samedi matin de 9h à 13h, pour les aider à solutionner des problèmes rencontrés dans le cadre de leur activité en tant que dirigeants bénévoles.

### ➤ « Question d'Asso » avec Radio Aléo

En partenariat avec Radio Aléo et la Région Rhône Alpes, Ain Profession Sport et Culture anime toutes les semaines des émissions afin de répondre aux questions des associations, ceci à partir de thématiques.

Ces émissions sont en podcast sur le site internet de l'association :

[www.ain-profession-sport.fr](http://www.ain-profession-sport.fr)

## **Les horaires pour QUESTIONS D'ASSO !**

**Les lundis à 8h20, mercredis à 15h00, jeudis à 9h00 et 17h00, les samedis à 14h00**

Les personnes intéressées peuvent laisser leurs questions sur [crib01@ain-profession-sport.fr](mailto:crib01@ain-profession-sport.fr) ou sur [radioaleo@yahoo.fr](mailto:radioaleo@yahoo.fr). Celles-ci seront traitées dans le cadre des émissions.



# LA PLATEFORME SPORT SANTE



## UN PROJET PILOTE EN RHONE-ALPES

Mise en place en 2014 par Ain Profession Sport et ses partenaires : la DDCCS (Direction départementale de la cohésion sociale) et l'ARS (Agence régionale de santé), la **Plateforme Sport Santé** est un dispositif départemental qui permet de mettre en relation des praticiens et réseaux de santé, des patients et des structures d'accueil (associations sportives...) afin de faciliter la reprise et/ou le maintien dans une activité physique pour des personnes ciblées dans l'Ain.

### La plateforme concerne

- Les personnes considérées comme démunies et en exclusion sociale
- Les personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap.
- Les personnes post greffe ou en rémission de cancers
- La Population vieillissante

Une attention particulière est portée aux personnes dépendantes (alcool, tabac, drogues...) éprouvant des difficultés de santé et d'accès à la pratique d'une activité physique régulière.

**Deux propositions possibles:** « **les ateliers passerelle** » pour les personnes les plus éloignées de la pratique et « **les séances sport santé** » pour poursuivre en maintenant un accompagnement.

A chaque fois, un parcours personnalisé de suivi (via un livret) est élaboré, rapprochant médecins et éducateurs sportifs.

**En 2017, Après 3 ans d'existence seulement, la plateforme du département de l'Ain est devenue une référence et son mode d'organisation est repris par l'ensemble des dispositifs qui sont en train de voir le jour en Auvergne-Rhône-Alpes.** La « Plateforme Sport Santé » poursuit ainsi son développement et renforce son implantation dans le département en fédérant **un réseau de plus de 350 structures**. Depuis son lancement, près de **900 personnes** ont bénéficié de ce dispositif.

Cette reprise d'une activité physique et sportive est facilitée par une aide financière sous la forme d'un « Chèque Sport » calculée en fonction du revenu fiscal de chacun. **420 chèques** ont ainsi été financés et distribués aux différents bénéficiaires du protocole. La répartition des personnes concernées s'équilibre pour 50 % de précaires et 50 % de malades.

**Site de la plateforme : [www.ainsportsante.fr](http://www.ainsportsante.fr)**

# LES PARTENAIRES

